

## Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la commune urbaine de Morondava face au défi du changement climatique



Ce projet consiste à mettre en œuvre deux opérations complémentaires mais indissociables, lesquelles permettront de lutter efficacement contre l'érosion côtière, la submersion marine et l'inondation qui affectent la ville de Morondava. Il vise à faire de cette commune très vulnérable aux aléas climatiques, une ville plus résiliente au changement climatique.

### CONTEXTE

Morondava a été éeédifiée sur une zone deltaïque correspondant à un ancien exutoire du fleuve à qui la ville doit son nom. Il étreint de ses deux bras, Nord et Sud, la cité avant que leurs embouchures ne se jettent dans le Canal du Mozambique. Ces deux « membres », distantes l'une de l'autre d'une dizaine de km, jouent un rôle essentiel dans la mise en valeur de la plaine agricole de Morondava, tout en assurant les fonctions vitales de producteur et transporteur de matériaux sédimentaires vers et sur la zone côtière. Ainsi, il « suffit » d'un aléa climatique lourd (cyclones, fortes marées pluies abondantes, sécheresse..), pour que l'équilibre entre les deux bras du fleuve soit rompu. Mais l'action de l'homme sur le milieu (aménagements divers du bassin versant, déforestation, urbanisation, développement du tourisme balnéaire) participe aussi aux causes du dérèglement environnemental. Elles tendent à poser de plus en plus lourd dans la balance écologique.

Conséquences : plus d'eau douce d'irrigation pour les cultures du delta, diminution du débit des puits, augmentation de la salinité et de la pollution S'agissant des équilibres sédimentaires littoraux, ils sont rompus : l'insuffisance de matériaux prend le dessus sur l'alimentation engendrant un phénomène alternatif d'érosion marine et d'aspiration sur le secteur côtier. Le devenir de Morondava est donc étroitement lié, pour ne pas dire suspendu, au débit du fleuve.

### DESCRIPTIF

Les mesures préconisées visent à mettre en œuvre des aménagements côtier et terrestre. Ils ont pour fonction de renforcer les protections naturelles contre les cyclones et la submersion marine ; de freiner l'érosion côtière et d'éviter les inondations lors des aléas climatiques et de préserver les parties les plus vulnérables du littoral, tout en conservant la biodiversité et les potentiels biologiques marins côtiers. Elles consistent :

1. à revégétaliser la côte pour opposer une résistance au vent et fixer le sable des dunes, grâce à l'utilisation des défenses souples associant du génie civil et végétal ;
2. à remettre en état par curage et faucardage le réseau hydrographique du bassin versant amont, lequel joue un rôle de stabilisateur côtier. En effet, celui-ci fournit en sédiments le cordon dunaire tout en limitant les impacts des inondations liées aux débordements des rivières sur la ville.

Des mesures d'accompagnement sont également envisagées (programme d'éducation environnemental, travaux collectifs, renforcement des capacités,...) afin d'inscrire la démarche dans un cadre responsable, participatif et durable.

### IMPACTS

- Fixation du trait de côte/lutte contre l'érosion du littoral ;
- Amélioration de l'évacuation des eaux des bassins versants amonts /lutte contre l'inondation de la ville et transfert de sédiment vers le littoral ;
- Préservation, régénération et protection des milieux naturels ;
- Maintien des secteurs économiques (pêche, tourisme, port...) et développement d'activités nouvelles ;
- Gestion durable des ressources et du territoire côtier.

Ce projet fait partie des 15 lauréats de l'appel à projet Climat, lancé en juin 2016 par le Ministère français des Affaires Étrangères dans le cadre de la Conférence de Paris sur le Climat. Il a obtenu le label projet initiative Climat lors de la COP 22 à Marrakech..

#### Thématiques :

- Adaptation au changement climatique
- Développement durable
- Planification et résilience urbaine

Coût du projet : 933 000 €

Durée du projet : 3 ans

Début : Juin 2017

#### Partenaires financiers et/ou contributeurs :

- Agence Française de Développement
- Union européenne
- Etat Français (MAEDI)
- Région Réunion
- Commune urbaine de Morondava